

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)**

**États financiers
au 31 mars 2023**

**Centraide Estrie
(Conseil régional de bien-être
de Sherbrooke)
États financiers
au 31 mars 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 350
2207, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1J 2G2

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux administrateurs de
Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de la campagne de financement dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de la campagne annuelle de financement, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, de l'actif à court terme aux 31 mars 2023 et 2022 et de l'actif net aux 1er avril 2022 et 2021 et aux 31 mars 2023 et 2022. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Sherbrooke
Le 23 mai 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123541

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Campagne de financement	2 024 279	1 987 692
Don de la Fondation canadienne FCSCJ	300 000	300 000
Don de la Fondation Lucie et André Chagnon	111 910	135 642
Don d'une indemnité d'assurance vie	100 000	
Don de la Fondation J. Armand Bombardier	50 000	50 000
Don pour la gestion FRSC et FCFCSJ	36 605	
Fonds d'urgence pour l'appui communautaire - fonds de soutien Covid-19		60 050
Autres produits	18 402	20 732
Gain sur la cession du bâtiment destiné à la vente		95 277
Subvention salariale d'urgence du Canada		78 570
Subvention pour efforts d'éducation financière	44 500	
Pertes nettes de placements	(43 855)	(7 647)
	<u>2 641 841</u>	<u>2 720 316</u>
Charges		
Collecte de fonds		
Charges directes et de gestion (note 11)	379 538	326 533
Répartition des charges d'administration générale (note 11)	135 399	91 118
Attributions et programmes		
Programme d'aide aux organismes (note 7)	1 149 123	1 197 743
Autres programmes (note 7)	408 085	409 596
Programme - service à la communauté - gestion (note 11)	199 191	172 847
Fonds de soutien COVID-19		54 653
Programme Soutien de la Fondation canadienne FCSCJ		
Attributions aux Centraide d'autres régions	120 000	120 000
Attributions aux organismes	180 000	180 000
Répartition des charges d'administration générale (note 11)	70 418	37 430
	<u>2 641 754</u>	<u>2 589 920</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>87</u>	<u>130 396</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke) Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022	
	Affecté au fonds de prêts pour immo- bilisations corporelles	Affecté au fonds du programme 211	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	26 072	32 824	850 721	909 617	779 221
Excédent des produits par rapport aux charges			87	87	130 396
Encaissements des avances à des organismes	(22 855)		22 855		
Avances à des organismes	45 000		(45 000)		
Solde à la fin	48 217	32 824	828 663	909 704	909 617

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	87	130 396
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 139	13 440
Gain sur la cession du bâtiment destiné à la vente		(95 277)
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>15 068</u>	<u>8 231</u>
	28 294	56 790
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(388 896)</u>	<u>342 246</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(360 602)</u>	<u>399 036</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(58 616)	(403 545)
Cession de placements	206 620	90 948
Avances à un organisme	(45 000)	
Encaissements des avances à des organismes	22 855	23 572
Cession du bâtiment destiné à la vente		141 548
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(8 754)</u>	<u>(2 909)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>117 105</u>	<u>(150 386)</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(243 497)	248 650
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>1 069 896</u>	<u>821 246</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>826 399</u></u>	<u><u>1 069 896</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	249 909	357 866
Placements à court terme	<u>576 490</u>	<u>712 030</u>
	<u><u>826 399</u></u>	<u><u>1 069 896</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	249 909	357 866
Placements à court terme (note 4)	576 490	712 030
Apports à recevoir et autres créances (note 3)	1 431 434	1 198 061
Encaissements disponibles sur des avances à des organismes (note 5)	12 679	18 036
Frais payés d'avance	32 609	30 177
	<u>2 303 121</u>	<u>2 316 170</u>
Long terme		
Placements (note 4)	658 644	821 716
Avances à des organismes (note 5)	35 538	8 036
Immobilisations corporelles (note 6)	63 129	67 514
	<u>3 060 432</u>	<u>3 213 436</u>
PASSIF		
Court terme		
Attributions à payer aux organismes	1 843 615	1 852 997
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	109 513	233 064
Apports reportés (note 9)	157 600	177 758
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	40 000	
	<u>2 150 728</u>	<u>2 263 819</u>
Long terme		
Dette à long terme (note 10)		40 000
	<u>2 150 728</u>	<u>2 303 819</u>
ACTIF NET		
Affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles en vertu d'une affectation d'origine interne	48 217	26 072
Affecté au fonds du programme 211 en vertu d'une affectation d'origine interne	32 824	32 824
Non affecté	828 663	850 721
	<u>909 704</u>	<u>909 617</u>
	<u>3 060 432</u>	<u>3 213 436</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Ismael Sondarjee, président

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), recueille des fonds pour subventionner des projets de différents organismes. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Pertes nettes de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les pertes nettes de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fonds du marché monétaire sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Oriflammes, amélioration locative	10 ans
Ameublement et équipement, site Web	5 ans

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Actif net affecté au fonds de prêts pour immobilisations corporelles

Le conseil d'administration, par résolution, affecte à même les ressources non affectées certaines sommes afin de permettre d'effectuer des prêts à des organismes financés par l'organisme afin qu'ils puissent acquérir des immobilisations corporelles.

Ventilation des charges

L'organisme exerce deux types de fonctions, à savoir la collecte de fonds ainsi que les attributions et programmes. Le coût de chacune de ces fonctions se compose des frais de personnel et d'autres charges directement rattachées à la fonction. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des fonctions, sont assumées par l'organisme.

L'organisme ventile les charges de gestion et d'administration générale selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » selon le nombre d'heures consacrées à ces activités, soit 63 % pour la collecte de fonds et 37 % pour les attributions et programmes.

3 - APPORTS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Apports à recevoir	1 410 861	1 181 761
Taxes à la consommation à recevoir	20 573	16 300
	<u>1 431 434</u>	<u>1 198 061</u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

4 - PLACEMENTS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Fonds communs de placement		
Financière Banque Nationale		
Marché monétaire		42 074
Titres à revenus fixes	562 451	639 026
Titres de croissance	7 845	
	<u>570 296</u>	<u>681 100</u>
Valeurs mobilières Desjardins		
Marché monétaire	116 917	268 729
Titres à revenus fixes	129 634	116 710
Titres de croissance	412 093	436 277
	<u>658 644</u>	<u>821 716</u>
Fonds d'actions de sociétés cotées en bourse		
Financière Banque Nationale	6 194	30 930
	<u>1 235 134</u>	<u>1 533 746</u>

5 - AVANCES À DES ORGANISMES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Prêts et créances - Fonds de prêts pour immobilisations corporelles		
Avance à Centre Ancre (maison des femmes), sans intérêt (taux effectif de 3,35 %), encaissable par versements trimestriels de 1 607 \$, échéant en 2029	40 179	
Avance à Maison de la famille de Sherbrooke Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,79 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2025	5 359	8 930
Avance à Centre des femmes La Passerelle du Haut-Saint-François, sans intérêt (taux effectif de 1,40 %), encaissable par versements trimestriels de 893 \$, échéant en 2023	2 679	6 250
Avance à Sercovie, sans intérêt (taux effectif de 1,65 %)		8 036
Avance à Centre des femmes de Memphrémagog, sans intérêt (taux effectif de 1,26 %)		1 428
Avance à Centre d'action bénévole de Valcourt et région Inc., sans intérêt (taux effectif de 1,26 %)		1 428
	<u>48 217</u>	<u>26 072</u>
Encaissements disponibles à court terme	12 679	18 036
	<u>35 538</u>	<u>8 036</u>

Les encaissements sur les avances aux organismes au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 12 679 \$ en 2024, à 8 216 \$ en 2025 et à 6 429 \$ de 2026 à 2028.

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Oriflammes	8 956	4 681	4 275	3 151
Ameublement et équipement	125 639	108 969	16 670	15 628
Site Web	7 330	7 330		599
Amélioration locative	60 013	17 829	42 184	48 136
	201 938	138 809	63 129	67 514

L'amortissement des immobilisations corporelles totalise 13 139 \$ (13 440 \$ en 2022).

7 - ATTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2023	2022
	\$	\$
Programme d'aide aux organismes	1 153 884	1 197 743
Programme Bâtisseurs communautaires	120 000	107 448
Fonds jeunesse - Fondation Lucie et André Chagnon	111 910	126 637
Programmes délégués sociaux	63 428	60 292
Programme Opération Septembre	21 215	22 790
Fondations	13 226	13 293
La Chaudronnée, Tout compte fait	9 354	8 468
Urgence Énergie	5 945	5 382
Camp d'été RAME	3 173	2 872
Autres programmes (a)	55 073	62 414
	1 557 208	1 607 339

(a) Le montant total des dons traités pour le compte d'autres Centraide est de 16 979 \$ (20 731 \$ en 2022).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	69 244	183 468
Salaires et charges sociales à payer	40 269	49 594
	109 513	233 062

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)
Notes complémentaires
 au 31 mars 2023

9 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Solde au début	177 758	-
Montant constaté aux résultats	(145 611)	-
Montant encaissé pour le prochain exercice	<u>125 453</u>	<u>177 758</u>
Solde à la fin	<u><u>157 600</u></u>	<u><u>177 758</u></u>

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice.

10 - DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023	40 000	40 000
Tranche échéant à moins de un an	<u>40 000</u>	<u> </u>
	<u><u>-</u></u>	<u><u>40 000</u></u>

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 24 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté en apport au moment de l'octroi.

Les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice s'élèvent à 40 000 \$.

11 - REDISTRIBUTION DES CHARGES

Les charges afférentes à la gestion et à l'administration générale ont été réparties entre les catégories « Collecte de fonds » et « Attributions et programmes » comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Collecte de fonds		
Charges de gestion	379 538	326 533
Répartition des charges d'administration générale	<u>135 399</u>	<u>91 118</u>
	<u>514 937</u>	<u>417 651</u>
Attributions et programmes		
Programme - service à la communauté - gestion	199 191	172 847
Répartition des charges d'administration générale	<u>70 418</u>	<u>37 430</u>
	<u>269 609</u>	<u>210 277</u>
	<u><u>784 546</u></u>	<u><u>627 928</u></u>

Centraide Estrie (Conseil régional de bien-être de Sherbrooke)

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs de placement et des actions de sociétés cotées en bourse. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir et les avances à des organismes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Les fonds communs de placement et les actions de sociétés cotées en bourse exposent indirectement l'organisme au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Les placements en fonds communs de placement et les actions cotées en bourse exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement et des actions cotées en bourse, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en avril 2030, à verser une somme minimale de 442 899 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 59 349 \$ en 2024, à 59 515 \$ en 2025, à 61 807 \$ en 2026, à 62 015 \$ en 2027 et à 64 765 \$ en 2028.